

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES CHATS LIBRES

par la Communauté de
Communes Alsace Rhin Brisach
et la Société Protectrice des
Animaux de Colmar et environs

VENDREDI 18 AOÛT 2023

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH S'ENGAGE POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Lors du Conseil Communautaire du 26 juin 2023, les élus de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ont approuvé le principe d'intégrer la question animale dans les missions et compétences exercées par la collectivité.

Les premières actions proposées ont ainsi été validées et reposent sur les thématiques suivantes :

- Aide à la **gestion des chats libres** par les communes ;
- **Sensibilisation des scolaires** ;
- La CCARB : **un territoire touristique qui accueille également les animaux** ;
- Mieux vieillir ensemble : **les animaux des séniors**.

La signature ce jour de la convention de partenariat pour la gestion des chats libres marque la première étape de l'engagement de la collectivité en faveur du bien-être animal.

L'ANIMAL : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ ET DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES IMPOSÉES AUX MAIRES

La question du bien-être animal est devenue un sujet de société : la majorité des Français veulent voir une amélioration importante de la condition animale dans la vie collective.

De plus, la question de l'amélioration du cadre de vie et du « bien-vivre ensemble » ne se limite pas aux êtres humains. Inclure l'animal dans la gestion des territoires et améliorer sa relation avec les habitants joue sur la qualité de vie de tous.

De nombreuses collectivités territoriales ont d'ores et déjà élaboré des plans d'actions sur ce thème allant de la protection des animaux domestiques par la sensibilisation du jeune public et la stérilisation des chats libres, à la préservation de la faune sauvage en passant par l'accompagnement des séniors sur la question animale.

GESTION DES CHATS LIBRES PAR LES COMMUNES

Qu'est-ce qu'un chat libre ?

Le devenir des chats errants, vivant en groupe dans des lieux publics d'une commune, capturés et conduits en fourrière est le plus souvent réduit à l'euthanasie du fait de la difficulté de leur adoption (âge, sociabilité) et de la surcharge des refuges.

Cependant, l'extermination n'apporte pas de solution durable car les sites sont recolonisés par d'autres individus après capture. **Il existe une alternative pour éviter ces colonisations et les nuisances possibles pour les habitants de la commune (bruits, odeurs, etc.).** Il s'agit d'une gestion durable des populations de chats dits « libres » passant par une identification (au nom de la commune ou d'une association), une stérilisation des animaux et un relâchement sur site. Cette forme de gestion permet de réduire le nombre de chats errants, évite la recolonisation des territoires par de nouveaux individus et favorise l'intégration de l'animal en ville.

Règlementairement, une des questions relevant de la responsabilité des communes est **la gestion de la population de chats errants par des campagnes de stérilisation et d'identification** (qui obtiennent alors le statut de « chats libres »). L'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime précise en effet que « La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations sont sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux ».

Une réunion sur cette question a été organisée le 12 février dernier par la SPA de Colmar avec ses communes adhérentes, afin de trouver des solutions à la maltraitance et à la négligence animale des populations félines. Plusieurs communes du territoire de la CCARB et conventionnées avec la SPA de Colmar étaient présentes.

Le but de ces campagnes de stérilisation est de limiter la surpopulation féline et ainsi :

- **Éviter les nuisances envers les habitants** (cris, marquages, etc. pouvant créer des querelles de voisinage) **et rechercher une cohabitation apaisée entre les habitants et les chats ;**
- **Limiter la souffrance animale des chats malades, sous-nutris et améliorer leurs conditions de vie en liberté ;**
- **Limiter les abandons de chatons** surchargeant les refuges déjà saturés d'animaux abandonnés. La SPA de Colmar est débordée par les abandons de chatons chaque année : ce sont en moyenne 700 à 800 chatons qui doivent être accueillis, soignés et nourris avant d'être proposés à l'adoption.

La gestion des chats libres est un moyen permettant de **limiter leur prédation envers la petite faune sauvage (oiseaux, lézards, chauve-souris etc) et de participer grandement à la protection de la biodiversité** (champ de la compétence « protection de l'environnement » article 3.2.1 des statuts CCARB). Les chats, après stérilisation, sont relâchés sur le même secteur où ils étaient déjà nourris.

“ La gestion des chats libres participe grandement à la protection de la biodiversité et s'inscrit ainsi dans les compétences et préoccupations centrales de la Communauté de Communes. ”

Un souhait de mutualisation a été évoqué par les communes concernées par le problème et pour faciliter la mise en œuvre de ces campagnes, à l'instar de Colmar Agglomération pour ses communes membres.

Pour la mise en œuvre de cette mutualisation, **2 conventions de partenariat seront signées.**

Ce jour et en présence du partenaire local « La chatterie des remparts » (association à Neuf-Brisach), la convention entre la SPA de COLMAR et la CCARB a été signée pour définir les modalités d'intervention sur l'ensemble du territoire. **Une seconde convention sera signée entre chaque commune intéressée et la CCARB pour déterminer les modalités pratiques et financières.** La commune sera à l'initiative de la campagne et le contact pour organiser les interventions avec la SPA, celle-ci pourra faire appel au refuge local La Chatterie des Remparts de Neuf-Brisach pour intervenir.

Pour soutenir les communes dans cette démarche, **la CCARB prendra en charge 50 % des frais d'interventions**, dans la limite d'un montant annuel défini sur le territoire.

Ainsi, pour l'automne 2023, afin de permettre de commencer des campagnes, la CCARB consacrera 2 000 € TTC de charges en inscrivant 4 000 € de dépenses, et 2 000 € de recettes liées au remboursement par les communes. Ce démarrage représentera environ **80 chats stérilisés.**

Pour 2024, le montant sera déterminé lors de l'élaboration du budget et soumis pour avis au Conseil Communautaire.

À ce jour déjà plusieurs communes se sont engagées pour agir en faveur de la protection des chats libres et les conventions avec la CCARB sont en cours de signature.

En complément à ces actions, il s'agira de manière transversale :

- **d'informer les Maires et les élus du territoire sur leurs responsabilités** en matière de conditions animales et les moyens à leur disposition pour les aider. À cette fin, une formation complète et dédiée pourra être organisée ;
- **de recenser l'ensemble des acteurs du territoire** en lien avec la question animale (professionnels, associations, etc.) ;
- **d'initier la sensibilisation et l'information des habitants** sur divers sujets en lien avec la protection des animaux (stérilisation, adoptions, lutte contre les abandons, etc.) notamment dans les bulletins municipaux et la revue intercommunale ;
- **de mener une réflexion sur l'ensemble des actions en lien avec la question animale**, répondant à un besoin du territoire, allant dans le sens d'une meilleure prise en compte de la condition animale.

“

Je remercie très chaleureusement l'ensemble des bénévoles des refuges du secteur qui œuvrent chaque jour pour lutter contre la misère animale et pour « 0 euthanasie d'animaux sains ».

Cette doctrine permettant de sauver des vies animales n'est permise que grâce aux adoptions. Pour résumer, agir contre la maltraitance animale doit passer par ces 2 principes :

STÉRILISEZ VOS ANIMAUX ET ADOPTEZ EN REFUGE !

”

*Philippe MAS,
Maire de Volgelsheim,
Vice-Président de la CC Alsace Rhin Brisach,
réfèrent sur la question du bien-être animal*

RECHERCHE FAMILLES D'ACCUEIL PROVISOIRES

La CCARB relaie l'appel à soutien de la SPA de Colmar auprès des habitants : **la SPA cherche des familles provisoires pour accueillir, pendant quelques semaines ou quelques mois, des chatons abandonnés. Tous les frais sont pris en charge par la SPA.** La famille sociabilise, soigne et nourrit les chatons jusqu'à ce qu'ils soient protégés par les vaccins et mis à l'adoption. Les habitants intéressés ou souhaitant plus d'informations, peuvent contacter la SPA : 03 89 41 16 53 – chatonscolmar@gmail.com

ALSACE
RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Contact presse :
Jessica DALSTEIN
j.dalstein@alsacerhinbrisach.fr
03 89 72 14 99 - 06 70 95 29 20